

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Défense Nationale
Commandement de la Gendarmerie Nationale
Deuxième mise en demeure n°02 avant résiliation

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant sur réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au marché n° 0066/1681 du 14/08/2016, portant sur l'étude d'adaptation, suivi et contrôle de la réalisation en dur d'une Compagnie Brigade et d'une Brigade Territoriale de la Gendarmerie Nationale à la wilaya de Naâma, conclu avec **L'ENTREPRISE D'ETUDES ET DE REALISATION EL-ICHEHAB LECHEHA SLIMANE** dont le siège social cité Emzi-Ain Sefra Wilaya de Naâma, cette dernière est mise en demeure N°02 pour le non-respect de ses obligations contractuelles.

A Cet effet, **L'ENTREPRISE D'ETUDES ET DE REALISATION EL-ICHEHAB LECHEHA SLIMANE** est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels, dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.